

PROJET D'ACCUEIL

PROJET PEDAGOGIQUE

DOUDOU ET MOI

Ce projet d'accueil/pédagogique est rédigé en adéquation avec les différents articles du « Code de Qualité » prôné par l'ONE.



**Doudou
& Moi**

1- DES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

ARTICLE 2

Afin de définir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur le plan physique, psychique, cognitif, affectif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.

Doudou et moi est organisée dans un bâtiment proposant 3 niveaux. Au niveau de l'entrée se déroulent l'accueil du matin et la fin de journée. Durant ces deux périodes d'environ 2h le matin (de 7 à 9h maximum) et d'environ 1h le soir (de 17 à 18h00), les enfants évolueront en groupes hétérogènes. Le reste du temps, les enfants seront en sections : petits (les roses), moyens (les bleuets) et les grands (les tournesols) afin de répondre adéquatement aux besoins individuels de chacun.

Du matériel, des jeux variés et adaptés à chaque âge sont à la disposition des enfants à chaque niveau du bâtiment.

Trois espaces de vie lumineux et sécurisés :

Le premier étage est spécialement aménagé pour les plus petits.

Les moyens occupent l'espace au niveau de l'entrée et les grands l'espace inférieur avec un accès direct au jardin.

Chaque espace est agencé pour favoriser la découverte et la liberté de mouvement.

Des jeux de découvertes, de construction, d'imitation, un coin lecture, un théâtre de marionnettes, un coin musical, des activités culinaires,... permettent aux enfants de se développer au mieux.

Les enfants ne sont jamais seuls. Chaque encadrant aura accès à une toilette et à un espace de change à chaque niveau du bâtiment afin de ne jamais quitter son groupe.

ARTICLE 3

Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillantes avec l'enfant.

Nous axons notre accueil en nous inspirant de trois approches:

Les tout-petits sont particulièrement sensibles aux sons, aux odeurs, aux lumières, à la température,... Nous veillons donc à satisfaire les différents sens de votre enfant afin de lui apporter bien-être et sécurité psychique. L'environnement proposé pourrait, par moments, s'apparenter à un espace snoezelen.

L'approche pédagogique que nous visons pour les moyens et les grands offre à l'enfant la liberté d'expérience. Il choisit seul ses activités pour développer ses facultés cognitives et sa motricité par l'expérimentation. Nous proposons des activités qui permettent à chaque enfant de se développer librement, à son rythme en perpétuelle évolution.

Notre environnement sera inclusif et toute personne sera accueillie et respectée de manière équitable.

Chaque enfant est confié à un.e référent.e, membre du personnel. Des référents qui sont particulièrement attentifs aux enfants de leur groupe et notent les évolutions et les besoins de chacun. Chaque référent entretient un lien privilégié avec vous via un cahier de communication informatisé : ABCrèche. S'ils prennent des photos ou de petites vidéos, la direction les visionnera et les enverra directement ou en fin de journée via un compte WhatsApp privé, par mail ou via tout autre moyen de communication qui respectera les principes fondamentaux du respect de la vie privée.

Les référents réfléchissent aux diverses activités qui pourraient être proposées aux enfants lors des réunions d'équipe.

ARTICLE 4

Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Vous pourrez découvrir l'évolution de votre enfant via le programme ABCrèche, les photos et les vidéos.

ARTICLE 5

Le milieu d'accueil contribue à la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Ce n'est pas parce qu'un enfant est accueilli dans une structure collective qu'il est plus sociable.

En grandissant, l'enfant va progressivement intégrer quelques règles, elles seront peu nombreuses si nous souhaitons qu'elles soient respectées.

Celles-ci lui donneront envie d'aller vers les autres. Si d'abord, l'enfant se sent en sécurité affective, qu'il a la possibilité de jouer et d'explorer son environnement en harmonie, alors seulement il cherchera à s'éloigner de sa base de sécurité, de sa « zone de confort » pour progressivement aller vers les autres. Cela sera possible car il saura qu'il pourra, à tout moment, retrouver la « sécurité » quand il en a besoin.

2- DE L'ORGANISATION DES ACTIVITES ET DE LA SANTE

ARTICLE 6

Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Nos 21 places sont réparties en trois sections : petits (roses), moyens (bleuets) et grands (tournesols). Un minimum de 1 encadrant par 7 enfants est prévu tout au long de la journée. Chaque niveau du bâtiment est isolé des autres par des barrières de

protection ou des portes. Les encadrantes sont théoriquement toujours les mêmes quand les enfants sont en section afin d'assurer une continuité dans les relations entre adulte et enfant. Une à deux professionnelles volantes assurent un renforcement d'encadrement durant les moments clés de la journée.

Chaque enfant est observé par son référent qui veille à répondre à ses besoins (alimentation, sommeil, changes, jeux,...) en respectant son propre rythme.

Les échanges entre vous et les encadrantes se font en dehors des activités, c'est-à-dire, durant les moments plus libres du matin et du soir. Le programme ABCrèche et son système de messagerie vous permet de communiquer aisément avec les encadrantes de vos enfants. La direction se tient à votre disposition, dans son bureau ou par téléphone à des moments précis de la semaine. Un horaire est affiché à l'entrée du bâtiment et sur le site internet de la crèche.

ARTICLE 7

Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

Les différents coin de « faire-semblant », cuisine, petit magasin, construction,... et le matériel informel (boîte, bouchons, tubes,...), permettent aux enfants non seulement de développer leur imagination mais aussi à jouer seuls sans être continuellement « animés ». Chaque enfant pourra avoir accès librement à des jeux et selon ses centres d'intérêts. Durant toute notre vie, pouvoir s'occuper seul est un atout considérable pour notre équilibre psychique.

Chaque référent veille à ce que les enfants de son groupe aient accès à ce qui leur tient à cœur.

Les jeux accessibles aux enfants sont rangés dans des casiers ou armoires. Les enfants y ont accès quand ils le souhaitent. D'autres jeux sont mis à disposition par les adultes.

Chaque zone d'activité est spacieuse et lumineuse. Les enfants peuvent se mouvoir en autonomie.

En cas de « dispute » entre les enfants, les encadrantes interviennent, si besoin. Avoir du matériel en suffisance réduit le nombre de conflits.

ARTICLE 8

Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Les locaux sont équipés de nombreuses fenêtres et sont fréquemment aérés ainsi que nettoyés quotidiennement. Un accès facile au jardin permet aux enfants de sortir pour des activités extérieures dès que le temps le permet.

Des repas maison et équilibrés sont proposés aux enfants. Le menu adapté à votre enfant vous est communiqué quotidiennement sur l'application ABCrèche dans le compte rendu de la journée.

Le guide d'auto-contrôle de l'AFSCA est d'application, des fiches reprenant les allergies ou besoins alimentaires des enfants sont toujours accessibles dans l'espace cuisine lors de l'élaboration des assiettes. Les menus sont adaptés selon les besoins (allergies, rites religieux,...)

Un petit potager et des animaux, invitent les enfants à des activités au grand air.

Les encadrants veillent à la sécurité des enfants en les laissant expérimenter tout en restant attentifs à intervenir si besoin ou à la demande des enfants : ex : laisser un enfant descendre quelques marches à sa manière en restant attentif et intervenir s'il a besoin d'aide.

Des bottes et des salopettes imperméables permettent aux enfants de sortir dans le jardin, même après une forte pluie.

Un espace change est prévu à chaque étage avec un grand évier et eau chaude permettant un lavage complet de l'enfant si nécessaire.

Une baignoire est à disposition pour faire baisser une fièvre par exemple.

Les fiches médicales des enfants et tous les renseignements utiles pour un encadrement de qualité sont en permanence à la disposition des encadrants, les prescriptions médicales pour administration de médicaments également.

Un référent « URGENCES » (médicale ou incendie) prendra la direction des opérations en cas d'incident. Des fiches de procédures sont accessibles à chaque niveau du bâtiment. Des pictogrammes indiquent les circuits de sorties et les lieux de stockage des extincteurs. Un suppléant à ce référent « URGENCES » ainsi que la direction seront totalement informés des procédures et prendront le relais en cas d'absence du référent.

Un lave-mains est accessible pour les enfants qui rentrent du jardin ou pour se laver les mains avant les repas.

Un entretien des locaux est prévu quotidiennement.

3- DE L'ACCESSIBILITE

ARTICLE 9

Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant.e.s

ARTICLE 10

Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.

ARTICLE 12

Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne.

Lors de la familiarisation, vous êtes invités à compléter « l'arbre de mes proches » et à répondre à quelques questions qui nous permettront de connaître les habitudes et besoins de votre enfant.

Une large plage horaire d'ouverture vous est proposée pour répondre aux besoins d'un grand nombre. (7h-18h)

Notre page facebook et notre site internet permettent d'être connus de toute personne intéressée par notre établissement et notre philosophie.

Notre projet d'accueil/pédagogique est accessible sur notre site internet et à la demande.

Quant aux enfants, ils sont respectés dans leur individualité grâce au suivi des référents que nous désignons pour chacun d'entre eux.

Si vous, votre enfant ou vos proches présentez un handicap moteur, vous avez accès à notre établissement via une rampe spécialement conçue à cet effet.

L'encadrement est adapté pour tout enfant qui ne peut pas facilement se déplacer d'un étage à l'autre.

Un conseil de crèche est organisé trimestriellement. La direction et les membres du personnel y sont présents et peuvent rencontrer les familles. Une invitation avec un

ordre du jour est envoyé aux familles. Nous privilégions les envois par mail. Toutefois, la voie postale est utilisée à la demande.

Vous pouvez déposer vos suggestions via le formulaire de contact du site internet. (un document écrit peut également être remis à la direction via la boîte aux lettres de l'établissement). Vos suggestions nous permettront d'alimenter les sujets abordés au conseil de crèche.

Nous pensons à l'avenir et nous pourrions vous proposer, si vous le souhaitez, certaines formations : secourisme, massages,...

Notre personnel signe, lors de l'embauche, un document de respect des informations à caractères privées. Il est tenu au secret professionnel.

4- DE L'ENCADREMENT

ARTICLE 13

Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Le recrutement du personnel est organisé en plusieurs temps. Le candidat potentiel est invité à lire le projet d'accueil/pédagogique avant l'entretien d'embauche. Des questions précises sur son adhésion à ce type de projet sont posées.

Patience, calme, créativité, capacité de travailler en équipe et connaissance des besoins et du développement des tous petits sont les 5 qualités principales requises.

La direction veille à toujours être disponible pour toute question que se poserait l'équipe. Les réunions et le conseil de crèche permettent d'ajuster les pratiques et à faire évoluer notre projet d'accueil/pédagogique.

Chaque membre du personnel est évalué tous les 3 mois durant sa première année de travail et tous les 6 mois par la suite.

Nous accueillerons des stagiaires dans le plus grand respect de la sécurité psychique et physique de vos enfants.

Un membre du personnel, intéressé par la fonction d' « encadrant stagiaire », s'occupera de la gestion des stagiaires avec le soutien de la direction.

ARTICLE 14

Le milieu d'accueil encourage les accueillant.e.s, quelle que soit la qualification de base de ceux.celles.-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Chaque membre du personnel est invité à se former dans le cadre d'un plan de formations proposé par la direction. La direction est également à l'écoute des demandes du personnel et de vos remarques.

Deux journées de formation continue sont organisées chaque année pour chaque membre du personnel. Vous serez prévenus des dates de fermeture pour ces deux jours le plus tôt possible.

Les évaluations régulières du personnel par la direction permettent d'orienter les propositions de formation.

Les formations qui ne sont pas suivies par l'ensemble de l'équipe sont résumées et présentées à l'équipe lors des réunions d'équipe.

Tout comme chaque enfant bénéficie d'un accueil individualisé, chaque membre du personnel peut mettre ses atouts en avant et proposer des activités ou techniques qu'il maîtrise et apprécie.

Si le personnel est épanoui dans son travail, l'enfant accueilli sera épanoui.

5- DES RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 15

Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient

Avant votre visite de l'établissement, vous êtes invités par la direction à prendre connaissance du projet d'accueil/pédagogique. Il est primordial que vous preniez conscience de l'état d'esprit dans lequel nous accueillons vos enfants. Nous veillerons à répondre au mieux à vos demandes pour autant qu'elles s'inscrivent dans les options pédagogiques de notre projet.

Si besoin, vous pourrez prendre votre temps lors d'une séparation difficile le matin. Un siège confortable est prévu pour vous et votre enfant. Vous pourrez aussi

apporter une musique familière, un foulard avec le parfum d'un d'entre vous ou l'odeur de chez vous, qui pourra être laissé dans le milieu d'accueil ou repris chaque jour.

Un coin pour l'allaitement en toute discrétion est prévu.

Vous pouvez vous exprimer lors des conseils de crèche et vous rencontrer lors d'activités récréatives que nous organisons : barbecue annuel, exposition de peinture des enfants, lecture d'une histoire aux enfants accompagnés de leurs parents, afterwork playtime, ...

Un planning des activités proposées aux enfants en votre compagnie sera toujours accessible sur le site internet ou au tableau d'information de l'espace d'accueil.

ARTICLE 16

Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Une rencontre individuelle et personnalisée est organisée entre la direction et vous lors de l'inscription de votre enfant. La direction est disponible pour une visite complète de l'établissement mais également pour répondre à toute question concernant l'accueil ou le projet d'accueil que vous aurez été invités à lire avant la rencontre.

Le processus de familiarisation est expliqué au parents et les modalités sont reprises dans le contrat d'accueil. Environ 5 moments parent.s / enfant et 5 moments durant lesquels l'enfant sera seul mais restera pour une courte durée dans le milieu d'accueil sont organisés au sein de l'établissement durant les 3 semaines qui précèdent l'entrée de l'enfant.

Cette familiarisation permettra un enchaînement harmonieux entre la vie dans le milieu familial et la vie en milieu d'accueil.

Un carnet de vie informatique (accessible sur smartphone ou ordinateur) rempli quotidiennement permet un retour d'informations du déroulement de la journée vers vous, les parents.

Vous pouvez également donner des informations importantes sur le vécu de votre enfant à domicile via ce carnet informatique.

Le conseil de crèche permet des échanges et débats entre le milieu d'accueil et vous. Il favorise la communication mais aussi la coéducation et la collaboration. Des projets parents – milieu d'accueil sont organisés lors des conseils (ex : création et gestion

d'une espace potager) Les besoins individuels et privés sont débattus avec la direction et non en conseil de crèche.

Les besoins spécifiques des parents séparés sont à communiquer clairement à la direction lors de l'inscription. La direction recevra chaque parent individuellement ou à deux selon leurs souhaits.

ARTICLE 17

Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

L'arbre des proches et le petit questionnaire rempli lors de la familiarisation nous permet de comprendre le fonctionnement, les besoins et vos attentes vis-à-vis de votre enfant. Nous prendrons le temps d'écouter les besoins de votre enfant, ce qui lui est particulier, vos attentes et nous ferons un maximum pour créer de l'intimité entre sa vie à la maison et sa vie à la crèche dans le respect du projet pédagogique.

Le milieu d'accueil donne un retour de la journée de l'enfant via le cahier de communication informatisé. Vous pourrez ainsi suivre les progrès de votre enfant.

ARTICLE 19

Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.

Les chefs baladins seront invités lors d'activités extraordinaires : Fancy-Fair dans le jardin, barbecue avec les familles,...

Une sortie à l'école maternelle pourrait être organisée avec les plus grands avant qu'ils ne quittent le milieu d'accueil.

Les enfants participeront aux rencontres musicales (4X par an) proposées à la consultation ONE en face de notre bâtiment.

Les enfants sortiront régulièrement en promenade dans le village, sur le hallage et dans les bois juste à côté de notre crèche.

Des projets avec « le monde extérieur » seront développés suite à nos réunions d'équipe et nos conseils de crèches.

Merci de nous faire confiance et bienvenue chez nous !